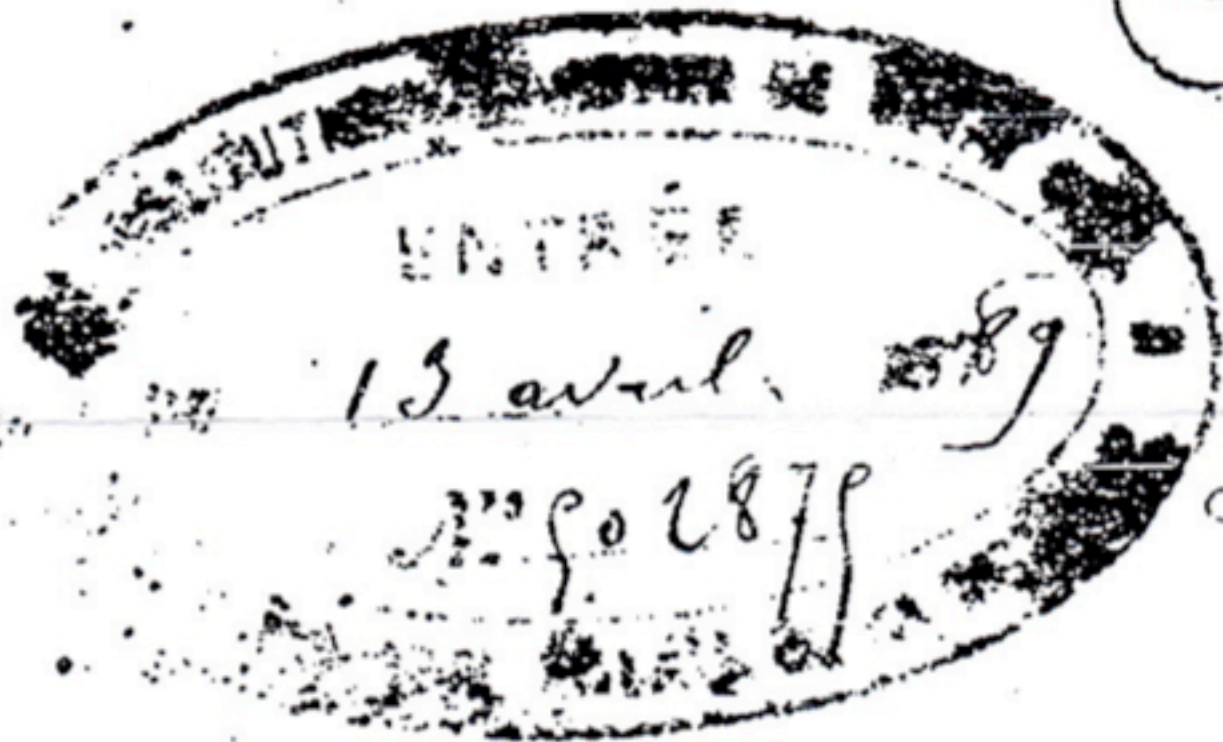


Pièce produite à l'appui du mariage célébré le 1^{er} Décembre 1882

Notre Digne

Evêque

[Signature]



Par leur mariage prononcé à la Mairie de Chantilly (oise) le quinze octobre mil huit cent vingt trois, Charles Isidor Lévêque et Olive Adélaïde Hubert ont légitimé l'enfant inscrit ci-dessus

Enregistré à Chantilly le 30 Octobre 1889 N° 3
reçu deux francs et 20^{cs} de décime signé: Champion

Reçu par la Commission (Loi du 18 Février 1872) Membre de la Commission

[Signature]

Paris le 15 avril 1889
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
LE CONSEILLER DE PRÉFECTURE DÉLÉGUÉ

[Signature]